

Réf : DCM202454

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	29

Date de la convocation : 30/05/2024

Notifiée aux élus le : 30/05/2024

Date de l'affichage : 30/05/2024

SÉANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 30 mai 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Michèle PALLARES à Marielle NEPOTY
Régis VIANET à Jean-Claude CAMPOS
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON
Janine LHUILLER à Josiane ROSIER
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Christine DUCHANGE à Michel LEBLANC
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

OBJET :

DGST- AUTORISATION DE SOLLICITER UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCTC PONT DU BOURGIDOU

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la situation du Pont du Bourgidou.

Dans le cadre des travaux de sécurisation et de réfection effectués, dans un premier temps en urgence, il souhaite solliciter M. le Président de la CCTC pour l'attribution d'un fonds de concours venant spécialement participer au financement de cette opération.

Dans un second temps, la déconstruction et reconstruction définitive du Pont sera planifiée et organisée dans les règles de l'art, sous la supervision permanente des services de l'État.

Pour l'heure, il invite le Conseil à l'autoriser à formuler la demande de fonds de concours exposée ci-avant.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la demande de fonds de concours telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services
Christophe BARON

Date de publication, certifiée exécutoire, le 17 juin 2024

Le Maire,

Pierre MAUMÉJEAN

Résultats du vote :

Délibération 202454	DGST – Autorisation de solliciter un fonds de concours auprès de la CCTC – Pont du Bourgidou	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09